Comment paramétrer une campagne CET ?

Entreprise privée ou établissement public, vous pouvez effectuer la gestion du CET en tout simplicité sur oHRis.

En accord avec la législation, l'application évolue en fonction des nouvelles règlementations et vous permet d'intégrer les différentes règles propres au CET.

Livré avec le module Absences, le module CET n'engendre aucun coût supplémentaire.

Rendez-vous sur l'écran : Paramétrage > CET > Campagnes

~ Rechercher		 Ajouter
Libellé	Période	Action
campagne CET hiver 2023	Du 01/11/2023 au 31/03/2024	Z .
campagne CET hiver 2022	Du 01/09/2022 au 31/03/2023	Z •

L'écran affiche un tableau avec les campagnes précédentes. S'il s'agit de votre 1ère campagne, le tableau sera vide.

Cliquez sur Ajouter .

Tous les champs sont à paramétrer :

Renseignez le libellé de votre campagne en indiquant l'année concernée.

Indiquez la date de début d'alimentation : à partir de cette date les utilisateurs pourront alimenter leur CET.

Indiquez la date de fin d'alimentation : une fois cette date passée, les utilisateurs ne pourront plus alimenter leur CET.

Associez la campagne aux sociétés concernées.

* Si vous choisissez de cocher le champ **"Options" à NON**, alors les jours seront épargnés et utilisés uniquement sous forme de congés.

Procédez enfin à l'enregistrement : votre campagne est créée.

* Si vous choisissez de cocher le champ **"Options" à OUI** (possible selon votre accord ou convention), alors :

- renseignez les dates de début et de fin d'options : pendant cette période, les salariés accèderont à un formulaire qui leur permettra de renseigner leur choix.

- cochez les choix possibles (congés/indemnisation ou autre, type RAFP)

Et enfin, cliquez sur **Enregistrer** et votre campagne est créée.

Vous êtes alors redirigé vers la page de paramétrage de la campagne où il va falloir compléter chacune des rubriques :

Last update: 2024/05/24 11:56 param_cet:parametrer_une_campagne_cet https://manuel.ohris.info/doku.php/param_cet:parametrer_une_campagne_cet

Campagne CET hiver 2024		Paramétrage > CET > Cam	pagnes
PÉRIODE D'ALIMENTATION 01/11/2024 - 31/12/2024		1	
PÉRIODE D'OPTION 01/11/2024 - 10/02/2025	+/_ RACCOURCIS		Ŷ
Général Sources Règles d'alimentation Règles d'options	Libellé * Campagne CET hiver 2024 Date de début d'alimentation * 1/11/2024 Date de fin d'alimentation * 1/12/2024		

- Général
- Sources
- Règles d'alimentation
- Règles d'options

La rubrique **Général** reprend les éléments que vous avez renseignés précédemment.

Dans un contexte privé ou public, le compte épargne temps peut être abondé par des jours de congés payés, des congés supplémentaires dits de fractionnement, des périodes de repos compensateur, des congés supplémentaires prévus par la convention collective, et également des RTT.

Dans la rubrique **Sources**, cliquez sur **Ajouter** pour définir les sources possibles d'alimentation de cette campagne.

Choisissez un type d'absence dans le menu, sélectionnez le(s) profils utilisateur(s) autorisés à alimenter depuis ce compteur (si l'utilisateur y est autorisé, cochez également le profil

"Administrateur" et "Gestionnaire") puis enregistrez.

Le type d'absence s'ajoute au tableau.

Renouvelez l'opération si vous souhaitez paramétrer plusieurs types d'absences.

Les éléments vous sont détaillés dans cette page.

Les éléments vous sont détaillés dans cette page.

Selon les conditions définies par l'accord ou la convention collective, les salariés bénéficiant d'un CET peuvent, à défaut d'utiliser leur jours sous forme de congés, les utiliser sous forme monétaire ou les transférer. (Changement d'établissement, utilisation en point retraite)

Cas d'un compteur géré en heures

Il est également possible d'ajouter en tant que compteur source, un compteur pour lequel la gestion (mode de décompte) s'effectue en heures.

En suivant la même procédure, lorsque vous sélectionnerez votre compteur, s'il est bien géré en heures, alors vous accèderez à de nouveaux paramétrages et au champ "**Valeur d'une demi-journée**" :

Ajouter ×
Type d'absence *
Récupération Temps ~
Valeur d'une demi-journée
3.5
Profils utilisateurs
CET gestionnaire, CET utilisateur
Enregistrer
Dans cet exemple, je souhaite que mes collaborateurs puissent déposer sur leur CET, leur solde restant d'heures supplémentaires provenant du compteur "Récupération Temps".
Si une journée de travail équivaut à 7h alors une demi-journée représentera 3,5 heures.
Ce paramètre est impératif pour le bon fonctionnement de l'application, si non renseigné → message d'erreur.

Si vous disposez de plusieurs cycles de travail, alors il faudra tout de même déterminer une valeur définie.

Ce champ déterminera la durée d'une demi-journée pour toute la société.

Dans notre exemple, lorsqu'un collaborateur disposera d'au moins 3,5 heures dans son compteur, alors il pourra alimenter son CET d'une demi-journée.

From: https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link: https://manuel.ohris.info/doku.php/param_cet:parametrer_une_campagne_cet



Last update: 2024/05/24 11:56